

BUDGET PRIMITIF DU CCAS ET DU BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE 2025



NOTE DE PRESENTATION

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour l'année 2025. La présente note a vocation de présenter de façon synthétique les informations relatives au budget 2025 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), et du budget annexe de la résidence autonomie Les Hortensias, gérée par le CCAS.

Les budgets du CCAS et de la résidence autonomie ont été votés par le Conseil d'Administration le 6 février 2025, sur la base du débat d'orientations budgétaires présenté le 19 décembre 2024.

1. Le budget du C.C.A.S

a) La section de fonctionnement :

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services du CCAS.

Pour plus de lisibilité, le budget est présenté dans cette note en fonctions :

- Fonction 01 – opérations non ventilables, correspondant aux opérations d'ordre et à la subvention vers le budget de la résidence autonomie Les Hortensias ;
- Fonction 020 – Administration générale de la collectivité correspondant aux achats de prestations, fournitures, maintenance informatique, documentation et charges de personnel ;
- Fonction 4212 – Aides à la famille correspondant aux aides financières aux familles et subvention aux associations œuvrant en faveur des familles ;
- Fonction 4238 – Autres actions en faveur des personnes âgées correspondant aux manifestations à destination des seniors, aux subventions aux associations agissant pour les personnes âgées,...
- Fonction 424 – Personnes en difficulté correspondant aux aides financières, aux aides alimentaires, aux secours, aux subventions aux associations œuvrant dans ce domaine ;
- Fonction 425 – Personnes handicapées correspondant aux subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap.
- Fonction 441 – insertion sociale correspondant aux actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle.

La subvention de la ville envers le CCAS représente 173 138€.

La section de fonctionnement du budget primitif 2025 du CCAS est présentée par fonctions à l'équilibre, avec un total de dépenses et de recettes de 265 979 €, répartis ainsi :

Fonction	Dépenses BP 2025	Recettes BP 2025
Opérations non ventilables	58 136 €	187 776 €
Administration générale de la collectivité	97 541 €	14 503 €
Aides à la famille	13 110 €	0 €
Autres actions en faveur des personnes âgées	74 627 €	50 600 €
Personnes en difficulté	22 165 €	1 500 €
Personnes handicapées	400 €	0 €
Fonction insertion sociale	0 €	11 600 €
Total	265 979 €	265 979 €

b) La section d'investissement :

Cette section est liée aux projets du CCAS à moyen ou long terme. Elle concerne des dépenses ou recettes à caractère exceptionnel.

Cette section comporte notamment, en dépenses et en recettes, des prestations remboursables, c'est-à-dire la possibilité pour le CCAS de venir prêter des sommes à des ménages en difficulté financière. Cette section comporte aussi, en recettes, des opérations d'ordre liées aux opérations d'amortissement.

La section d'investissement du budget primitif 2025 du CCAS est présentée, à l'équilibre, avec un total de dépenses et de recettes de 17 003 € répartis ainsi :

	Dépenses BP 2025	Recettes BP 2025
Opérations non ventilables	14 503 €	16 103 €
Autres actions en faveur des personnes âgées	500 €	500 €
Personnes en difficulté	2000 €	400 €
Total	17 003 €	17 003 €

2. Le budget annexe de la résidence autonomie « Les Hortensias »

Depuis le 1^{er} janvier 2019, conformément aux dispositions des articles R314-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le budget de la résidence autonomie a été transposé dans un budget annexe, sous nomenclature M22, afin d'en permettre une plus grande lisibilité.

a) La section de fonctionnement

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de la résidence Les Hortensias.

Le budget comprend 3 groupes de dépenses :

- Les dépenses afférentes à l'exploitation courante : fluides, fournitures, rénovation des logements, dépenses relatives au programme des animations visant à prévenir la perte d'autonomie, ... (chapitre 011) ;
- Les dépenses afférentes au personnel (chapitre 012) ;
- Les dépenses afférentes à la structure : la redevance de transparence versée à Seminor, la maintenance du bâtiment, la taxe foncière, ... (chapitre 016).

Les recettes de la section de fonctionnement de la résidence proviennent essentiellement des loyers des résidents, de la subvention du CCAS vers la résidence (à hauteur de 42 033 € pour 2025), du forfait autonomie versé par le Conseil Départemental pour le financement du programme d'actions de prévention de la perte d'autonomie.

La section de fonctionnement du budget primitif 2025 de la résidence autonomie Les Hortensias est présentée, à l'équilibre, avec un total de dépenses et de recettes de 372 083 €, répartis ainsi :

Chapitre	Dépenses BP 2025	Chapitre	Recettes BP 2025
Exploitation courante	119 800 €	Produits de la tarification	300 000 €
Dépenses de personnel	87 570 €	Autres produits relatifs à l'exploitation	72 083 €
Structure	164 713 €		
Total	372 083 €		372 083 €

b) La section d'investissement

Cette section est liée aux projets de la résidence à moyen ou long terme. Elles concernent des dépenses ou recettes à caractère exceptionnel.

Cette section comporte notamment, en dépenses et en recettes, l'encaissement et le remboursement des dépôts de garantie versé par les résidents à leur entrée dans les lieux, l'achat de matériel ou de mobilier. Cette section comporte aussi, en recettes, des opérations d'ordre liées aux opérations d'amortissement.

La section d'investissement du budget primitif 2025 de la résidence autonomie Les Hortensias est présentée, à l'équilibre, avec un total de dépenses et de recettes de 7 068 € répartis ainsi :

	Dépenses BP 2025	Recettes BP 2025
Total	7 068 €	7 068 €